

Réunion des formateurs du 10 Décembre 2024

16 personnes participantes.

Ateliers

Jean-Pierre demande de faire le point.

Anny indique que l'atelier sera fermé pendant les 2 semaines de vacances.

Elle précise que les petits exposés (1/4h à 1/2h) sur des thèmes choisis avec les apprenants (gestes de base, QR codes, sécurité, IA etc.) sont très appréciés.

Marianne indique que dans le 20ème des petites présentations ont été faites par Alain avec son matériel vidéo projecteur

Jean-Pierre s'interroge sur les possibilités de généraliser ce dispositif dans les autres ateliers.

Après échanges, il apparaît qu'effectivement ce serait possible et souhaitable si chaque atelier dispose du matériel adéquat (projecteur ou écranTV).

Cours

Les dernières séances sur les téléphones portables se sont très bien passées avec environ 10 personnes sauf que certains avaient oublié de s'inscrire auprès de Bruno et d'apporter leurs chèques.

Jean-Pierre interroge sur les thèmes à choisir pour les prochains cours en janvier.

Sont proposés : les réseaux, les multi-médias, l'aide à la transmission des souvenirs demandée par certains apprenants. Il est rappelé que ce thème fût à l'origine de la création de Ramage qui a ensuite évolué vers l'aide générale au numérique.

Bruno propose également le GPS et le Cloud ?

RIVP

Un RV est programmé cet après midi avec la responsable du programme qui souhaite créer un «atelier informatique» au sein des immeubles du Boulevard Murat.

Jean-Pierre indique qu'il s'agit d'évaluer les conditions de notre participation. Celle ci pourrait s'articuler autour de 2 pôles :

- la présentation d'un thème,
- les réponses aux questions.

Les séances auraient lieu le mardi de 14h à 17h accessibles à tous les occupants. En contrepartie Ramage serait rémunéré sous une forme forfaitaire correspondant à 8 séances.

Genevieve observe que le statut de Ramage désigne comme objet une aide au numérique exclusivement réservée aux seniors .

Il conviendrait donc de limiter, autant que faire se peut, l'accès aux actifs sous peine d'enfreindre nos statuts et donc de devenir critiquable par les pouvoirs publics, ce d'autant que Ramage percevra une rémunération, même si celle-ci est faible par rapport aux prestations semblables de prestataires informatiques.

Yves confirme ces observations et l'obligation de respecter les objectifs fixés par nos statuts.

François s'interroge sur la nécessité de créer pour cette activité commerciale une autre Association.

Jean-Pierre indique que lors de présentation du projet et du créneau horaire de l'intervention, il avait été acté la possibilité de la participation des actifs mais que, toutefois, il conviendra de rester vigilant.

Exposé sur la gestion des photos

Bruno fait une présentation rapide de la gestion des photos sur un téléphone portable et le transfert sur un ordinateur ou une tablette.

Divers

La prochaine séance des formateurs aura lieu le 7 janvier 2025.

Jean-Pierre remercie les formateurs pour leur action collective dans les ateliers et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Il rappelle le déjeuner de convivialité de ce jour à 12h30.

Fin de la séance à 11h45.